

Ces avatars militaires successifs ne firent évidemment pas progresser la question de l’HOSPICE et entraînèrent au contraire beaucoup de dégradations qui purent, tant bien que mal, être réparées grâce aux « DOMMAGES DE GUERRE ». Bien encombrée de ce bâtiment dont elle ne savait plus quoi faire, et ayant oublié son obligation de créer un hospice, la municipalité d’OLORON la proposa à l’ASSOCIATION DES PARALYSES DE France...C’est alors qu’intervint l’autorité préfectorale... <u>III- 1953 LE PREFET USE DE SON AUTORITE ...</u> Dans le cadre de ses prérogatives de contrôle de la gestion des collectivités locales, le Préfet des Basses- Pyrénées (Gabriel DELAUNAY) intervint énergiquement pour que la municipalité passe enfin à la réalisation du legs accepté en 1932. Ayant pris lui-même en main la question, il fit littéralement le siège du Conseil Municipal, ou il y eut des séances houleuses, mais face à ses obligations légales, ce dernier ne put que s’exécuter. <u>IV- CREATION DE LA « FONDATION POMME ».</u> Après d’infructueuses recherches de congrégations religieuses prêtes à prendre, dans de telles conditions, le futur hospice, le Préfet DELAUNAY eut l’idée (à défaut des sœurs de Saint Vincent de Paul prévues dans le testament de Mademoiselle Pommé, et qui s’étaient désistées) de s’adresser à une association caritative d’inspiration proche : la SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL, représentée à OLORON par la CONFERENCE SAINT AMBROISE. C’est ainsi que la SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL (dont le siège était à PARIS) fut installée comme « GESTIONNAIRE » de la FONDATION POMME. Le bâtiment et les terrains acquis par la ville lui furent loués par bail emphytéotique et l’acte notarié rappelait l’origine de la propriété liée au legs POMME. Pour que les choses soient encore plus claires, dans son arrêté n° 1345 du 15 AVRIL 1953, le Préfet précisa que la municipalité devrait verser à la SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL, gérante de la FONDATION POMME, les ARRERAGES des 4.000.000 de francs du legs POMME, et ce pendant la durée du bail de celle-ci à la ville d’OLORON...ce qui ne fut jamais exécuté... et ne l’est pas encore ! Il s’agissait donc bien d’une FONDATION... même si le capital de départ avait disparu... L’appui très ferme du Préfet et les ressources financières venant des nouvelles lois sociales en faveur des personnes âgées, permirent le démarrage de l’établissement. Les premiers pensionnaires furent les « vieillards » de l’ancien hospice qui trouvèrent évidemment un important changement de standing. Puis des retraités dotés de toutes petites retraites, insuffisantes pour vivre, vinrent grossir leurs rangs. L’élévation générale du niveau de vie, jointe aux nouvelles prestations sociales, avaient fort heureusement presque supprimé la catégorie des « indigents » précisée dans le legs de Mademoiselle Pomme, mais il restait encore à aider les plus défavorisés, à avoir accès aux maisons de retraite qui se créaient. La FONDATION POMME s’adapta à cette heureuse évolution et devint une maison de retraite accessible à tous, grâce à une convention avec l’AIDE-SOCIALE. On peut dire que l’esprit du LEGS fut parfaitement respecté, malgré de grandes difficultés (et, parfois, des rapports assez « crispés » avec certaines municipalités). La FONDATION POMME, même privée de son « fonds », était une réalisation sociale remarquable pour l’époque. <u>V- 1966 CREATION DE L’ASSOCIATION DE LA FONDATION POMME</u> Le bâtiment d’origine devenant trop étroit pour loger tous les pensionnaires qui se pressaient pour y rentrer, il fut envisagé de construire un nouveau bâtiment.
--

La SOCIETE DE ST VINCENT DE PAUL, ne pouvant garantir l’emprunt nécessaire à cette construction, préféra laisser la main à une nouvelle structure de gestion de la FONDATION. Les esprits s’étant par ailleurs quelque peu apaisés et le bon sens ayant repris le dessus, il fut créé une ASSOCIATION DE LA FONDATION POMME , à partir des membres de la CONFERENCE DE SAINT VINCENT DE PAUL d’OLORON. Les statuts de cette association, déposés en 1966 à la Préfecture, précisaient son caractère particulier de « FONDATION ». La gestion de l’établissement était clairement attribuée à un CONSEIL d’ADMINISTRATION doté de pouvoirs étendus. C’est lui qui décidait de l’admission de nouveaux membres de l’Association, et qui pourvoyait par cooptation, aux remplacements des administrateurs en fin de mandat ou démissionnaires. Le maire de la ville et un conseiller municipal participaient, parfois, à ses réunions auxquelles ils étaient invités, mais sans droit de vote. Ce n’est que vers 2002 que l’habitude fut prise de considérer les votes de tous les participants aux réunions du conseil. Ceci paraissait plus facile, mais aucune modification des statuts n’a été proposée dans ce sens. Le rôle de l’ASSEMBLEE GENERALE a toujours été important, puisqu’elle contrôle (par son vote après le rapport d’activité et le rapport financier) l’action du CONSEIL d’ADMINISTRATION, et peut aussi, par son vote de ratification, accepter ou refuser les cooptations (provisaires) d’administrateurs faites par le CONSEIL d’ADMINISTRATION. Ces statuts ont été plusieurs fois modifiés (avec notification légale à la Préfecture) depuis 1966, soit pour préciser quelques points qui semblaient obscurs, soit pour adapter l’Association à des situations nouvelles qui se présentaient, ou qui étaient susceptibles d’intervenir. Mais leur esprit n’a jamais été modifié depuis 1966. Ils ont permis à l’Association et à l’établissement qu’elle gère de fonctionner dans de très bonnes conditions depuis plus de 40 ans. <u>CONCLUSIONS DE CE SURVOL HISTORIQUE</u> En plus d’un demi-siècle, la FONDATION POMME a su se construire, s’établir, évoluer, s’adapter, mais son esprit n’a pas changé. On peut retenir quelques points importants : - C’est incontestablement le Préfet DELAUNAY qui a sauvé le LEGS POMME du désastre. - La SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL, a eu le mérite d’assurer un démarrage difficile (car privée des moyens financiers légués par cette FONDATION et dilapidés par la ville). Elle a assuré cette mission par l’intermédiaire des membres de la CONFERENCE SAINT AMBROISE. - Actuellement, la FONDATION POMME n’a plus de caractère confessionnel, mais s’entoure de personnes se préoccupant des personnes âgées dépendantes. Et ce, quelles que soient les sensibilités politiques ou religieuses... et c’est très bien ainsi !... - Son CONSEIL d’ADMINISTRATION gère efficacement un établissement qui marche bien, tant au plan social qu’humain et financier. Ce C.A est contrôlé par une ASSEMBLEE GENERALE de plus de 60 membres, nombre suffisant pour ne pas « tourner en rond » et faire connaître notre action à un groupe représentatif et non négligeable de la population d’OLORON SAINTE MARIE. - C’est par cette gestion propre que l’association a réussi à « établir » matériellement la FONDATION telle qu’elle existe aujourd’hui. Bien qu’on ne puisse reprocher, évidemment, à ses plus récentes municipalités, les très graves erreurs des précédentes, la ville d’OLORON a gardé, vis-à-vis de la FONDATION POMME , une dette morale certaine. Remerciements à Monsieur Louis MAGNAUDET Rédaction Pierre BETOURET
--